

QUOI DE NEUF ?

Contacts

Déléguée Syndicale Centrale
Delphine Matt
06.66.48.76.16

DSR AuRA
Etienne VUEBAT
07 70 56 36 34

DSR Est
Benjamin LAVANDIER
06 70 50 77 51

RSS N&A
Ludovic PAISOT
06 58 42 09 72

RSS IDF
Lassana DIABIRA
06 67 00 05 96

Contact Méditerranée
Sonia Pradine
06 64 76 98 01

Elues CSE Central
Delphine MATT
Emilie CLERC

Adresse mail Sud Logement Social
Adoma
sudinfos1@gmail.com

www.sudlogementsocial.org

www.solidaires.org

Négociations annuelles obligatoires

Nous n'avons pas signé l'accord NAO 2023 pour les raisons suivantes :

Nous voulons un accord Ségur différencié des NAO, pour que l'enveloppe de celle-ci ne soit pas impactée.

Le Syndicat Sud ne lutte pas pour avoir des primes (nous voulons des augmentations de salaire conséquentes qui sont de véritables gains durables dans le temps).

En revanche, nous luttons pour que la loi soit respectée et le législateur dans les lois de finance nous accorde une Prime Pouvoir d'Achat. Cette prime Pouvoir d'Achat de l'état ne sera pas octroyée aux salarié-es d'Adoma comme le mentionne notre Directeur Général dans la réponse qu'il nous a fait ci-dessous.

Ce que le Directeur Général nomme « les augmentations » n'est autre que le Ségur financé pour plus de la moitié des salarié-es par l'ETAT.

La compensation Ségur que la direction n'a pas rétroagit à avril pour ceux qui « soi-disant » n'y avaient pas droit : les Ouvriers de Maintenance, les Assistantes Secrétaires, ...

Ce SEGUR qui n'était qu'une revalorisation des métiers du médico-social due depuis des années et qui aujourd'hui sert d'excuse à la direction pour ne pas octroyer cette prime pouvoir d'achat aux salariés !

Voilà pourquoi nous n'avons pas signé la dernière nao n'a rien apporté ou presque rien.



From: BALLU Emmanuel <Emmanuel.BALLU@adoma.cdc-habitat.fr>

Sent: Tuesday, July 25, 2023 3:01:02 PM

To: MATT Delphine <Delphine.MATT@adoma.cdc-habitat.fr>

Cc: GRAVE Anne-Sophie <anne-sophie.grave@cdc-habitat.fr>;
CHAVANIER Catherine <catherine.chavanier@cdc-habitat.fr>;
CHABANNE Elodie <Elodie.CHABANNE@adoma.cdc-habitat.fr>

Subject: RE: Prime de partage de la valeur

Bonjour Madame Matt,

La direction et trois organisations syndicales représentatives ont conclu le 14 novembre 2022, un accord de négociation annuelle obligatoire (NAO) pour 2023.

Cet accord a privilégié des mesures d'augmentation ayant un effet pérenne sur le salaire de base et sur le calcul des primes d'ancienneté plutôt qu'une prime ponctuelle en 2023 de partage de la valeur.

Comme vous le savez, cet accord a permis d'augmenter l'ensemble des salariées :

- Une revalorisation « Ségur » a été versée aux salariés en CDI et CDD (hors contrats en alternance et contrats aidés), exerçant l'une des fonctions suivantes au sein d'un dispositif de logement ac-compagné, d'hébergement généraliste et d'hébergement asile :

- agent d'accueil et de service maison relais,
- agent polyvalent,
- animateur,
- directeur d'hébergement,
- directeur d'hébergement adjoint,
- directeur de résidence,
- intervenant social,
- responsable d'accueil de centre d'urgence,
- responsable insertion sociale,
- responsable de pension de famille,
- responsable de résidence,
- responsable de sites.

Cette revalorisation a été d'un montant de :

- 234 € mensuel brut pour les salariés non cadres ;
- 242 € mensuel brut pour les salariés cadres.

Elle a été mise en œuvre sur la paie de novembre 2022 avec un effet rétroactif au 1er avril 2022.

- Les salariés en CDI et CDD (hors contrats en alternance et contrats aidés) des tranches 1 à 7 et hors classification, présents dans les effectifs d'Adoma le 1er janvier 2023, qui ne sont pas éligibles à la revalorisation « Ségur » ont bénéficié, quant à eux, d'une revalorisation salariale d'un montant de :

- 234 € mensuel brut pour les salariés non cadres ;
- 242 € mensuel brut pour les salariés cadres.

Elle a été mise en œuvre à compter du 1er janvier 2023.

- Une enveloppe des PAO versées en janvier 2023 a été fixée à 5,50% de la masse salariale.
- Plusieurs primes ainsi que la valeur faciale du titre restaurant ont été revalorisées à compter du 1er janvier 2023 :

- la prime de nuit est portée à 40 € brut (au lieu de 30 €) par nuit travaillée ;
- l'indemnité d'astreinte est portée à 300 € brut (au lieu de 275 €) par semaine d'astreinte ;
- la valeur faciale du titre restaurant est portée à 9,48 € (part patronale : 5,69 €, par salariale : 3,79 €).

Bien cordialement,

Emmanuel BALLU
Directeur Général

Adoma - L'insertion par le logement
33 avenue Pierre Mendès-France
75013 Paris

Tél : 01 40 61 44 89

Mobile : 06 30 48 24 00

emmanuel.ballu@adoma.cdc-habitat.fr

www.adoma.cdc-habitat.fr

Sauf mention expresse liée à une urgence particulière, ce message n'appelle pas de réponse en dehors des heures habituelles de travail

De : MATT Delphine <Delphine.MATT@adoma.cdc-habitat.fr>

Envoyé : lundi 24 juillet 2023 12:18

À : BALLU Emmanuel <Emmanuel.BALLU@adoma.cdc-habitat.fr>; GRAVE Anne-Sophie <anne-sophie.grave@cdc-habitat.fr>

Objet : Prime de partage de la valeur

Bonjour,

Pour soutenir le pouvoir d'achat des Français, la "prime Macron" renommée "prime de partage de la valeur" ou PPV est reconduite en 2023, exonérée d'impôt jusqu'au 31 décembre, par la loi du 16 août 2022.

Qu'en est-il de la mise en place effective de cette prime quand les salarié-es pourront-ils-elles en bénéficier ?

Nous restons à votre disposition si besoin pour toutes informations à ce sujet

Cordialement

Delphine MATT
Déléguée Syndicale Centrale

Solidaires Sud Logement Social

Le directeur général met en avant que « Cet accord a privilégié des mesures d'augmentation ayant un effet pérenne sur le salaire de base et sur le calcul des primes

d'ancienneté,, cet accord a permis d'augmenter l'ensemble des salariées ».

Les Négociations Annuelles Obligatoires débutent en octobre et nous prenons ces arguments au mot ! Et nous demandons à la direction de rester fidèle à ces principes pour 2024 :

400€ d'augmentation pour tou-te-s ! et d'autres petites choses.....

**Nous défendrons
encore et toujours
votre pouvoir d'achat
au vu de l'inflation.**



Petit topo de la situation économique et appauvrissement en France :

40% de la population n'a pas les moyens de partir en vacances.

Selon l'OCDE les salaires réels ont baissé (salaire-inflation), donc une perte de pouvoir d'achat

Alimentation :

16% d'inflation sur l'alimentation en 1 an.

18,4% d'augmentation des prix sur les produits en supermarché, en 1 an et demi.

79% de la population a baissé les achats alimentaires.

51% de la population saute des repas.

Energies :

La France à l'électricité la plus cher d'Europe.

Essence à 2 euros le litre.

Impôts et taxes :

Les prélèvements obligatoires (impôts, taxes...) ont augmenté de 200 milliards en 5 ans pour atteindre le chiffre de 1197 milliards.